

L'Autoconsommation par le solaire photovoltaïque

Pour un particulier, l'autoconsommation photovoltaïque permet de diminuer la facture d'électricité de 20% environ. Une entreprise ou un établissement public atteint facilement une réduction de 50%.

Un réfrigérateur, un congélateur, une box internet, un cumulus électrique, une pompe à chaleur, une pompe de piscine, une climatisation... Leurs consommations, en journée, sont alimentées par le photovoltaïque.

ERdG – Energies Renouvelables du Gapençais – vous propose de participer à un achat groupé de systèmes photovoltaïques.

Le système complet est composé des éléments suivants :

- ✓ Un panneau solaire 300 Wc de marque Allemande,
- ✓ Un micro-onduleur par panneau,
- ✓ Les câbles et connecteurs pour lier l'ensemble,
- ✓ Une protection différentielle 30mA sur une simple prise domestique,
- ✓ Un compteur de production sur une simple prise domestique,

Les kits proposés pour l'achat groupé :

- 600 €TTC kit 1 panneau 300Wc + option bac lesté 80€.
- 970 €TTC kit 2 panneaux 600 Wc.
- 1 570 €TTC kit 3 panneaux 900 Wc.
- 1 940 €TTC kit 4 panneaux 1 200 Wc.
- 2 540 €TTC kit 5 panneaux 1 500 Wc.
- 2 910 €TTC kit 6 panneaux 1 800 Wc.



Options disponibles sur demande : batteries, coloration/transparence du panneau, variateur de puissance, domotique, etc.

Prix dégressifs en fonction du nombre de participants.



Quels avantages ?

- **Pose facile au sol, sur un cabanon ou en ombrière.** La seule contrainte est l'ensoleillement !
- **Une entreprise ou une école** peut autoconsommer une partie bien plus importante de son électricité, car la **majorité de son activité s'effectue en journée.**
- L'autoconsommation se prête parfaitement à l'auto-installation pour un coût réduit.
- Avec les 300 jours de soleil par an, dans les hautes alpes, **un panneau solaire produit 400 kWh par an.**
- Avec un Tarif EDF de **17 c€ par kWh**, vous pouvez économiser jusqu'à **70 € par an**





ERdG propose plusieurs formules d'achats

Le but d'ERdG est de distribuer des panneaux à un prix attractif, tout en développant les compétences de chacun. Pour nous, la transition énergétique allie sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables.

Pour toute demande, il est intéressant de regarder : *vos habitudes de consommation électrique annuelle, les équipements installés et leur puissance, vos habitudes de consommation journalière.*

Objectif : Autoconsommer le maximum de l'électricité produite.



- 1. Formation collective à l'installation et aux économies d'énergies**
1 journée de 8h. Le programme est disponible sur demande. 95 € par personne pour les sociétaires et 135€ pour les autres.
- 2. Assistance à l'installation**
Notre technicien est disponible pour vous assister à installer au tarif de 400 € la journée.
- 3. Installation par un professionnel partenaire.**
Des professionnels partenaires peuvent vous installer le matériel. Cette option ouvre le droit à une prime d'investissement de 0,4 €/Wc. Le surplus d'électricité est vendu à 10 c€/kWh.

A savoir :

Si vous ne vendez pas votre électricité, les deux contraintes administratives sont :

- Une déclaration préalable en mairie, sauf si le système, ≤ 3 kW, est au sol.
- Une déclaration de votre installation sur le portail : <https://permm.erdfdistribution.fr>

Pour revendre le surplus, des démarches sont nécessaires : Installateur Certifié RGE, Consuel et taxes.

Bon de commande

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel _____

Je souhaite commander _____ panneaux et je choisis la formule _____.

Je souhaite seulement participer à la formation

Nous sommes joignables directement par téléphone au **06 41 98 37 06**.

Bon de commande à adresser à technique@erdg.fr ou à notre adresse postale.

50% du paiement à la commande et 50% à la réception du matériel.

La souscription d'une part sociale dans ERdG est demandée lors de votre première commande.

La valeur d'une part sociale est de 50€.

Un bulletin de souscription vous sera envoyé avec le devis.